

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 39/2023

Jijel le : 12.04.2023

MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise **BENAYACHE ALLAWA** représentée par son gérant
Mr. **BENAYACHE ALLAWA** sis à: LOT BENAYACHE N° 02 ,KAOUS – JIJEL

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 08/AT/SDT/DRA/2022
- ODS de démarrage des travaux : 69 du 23.03.2023
- Projet : RACCORDEMENT DE 200 ABONNES FTTH – A TRAVERS LA WILAYA DE JIJEL



* Objet de la mise en demeure :

Je viens par la présente vous informer que vous n'avez pas encore entamer les travaux relatifs au projet en question.

A cet effet, vous êtes mise en **1^{ière} demeure**, et vous êtes tenu de se rapprocher de nos services dans un délai n'excédant pas 08 jours.

Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel provient la résiliation du contrat.

Le Directeur

JIJEL LE :
Directeur Opérationnel P/I

Signé : Mouad BOUCHEMAT